

Webinaire du 3 mars 2021 relatif aux dispositifs de soutien nationaux pour les entreprises de la filière santé – Questions/Réponses –

Questions relatives à l'AMI Capacity Building :

1- Est-ce que l'AMI Capacity Building est exclusivement orienté COVID ?

Oui, l'AMI Capacity Building vise à soutenir des projets en lien avec le développement et la fabrication de produits de santé liés à la crise de la COVID-19 (vaccin, médicament, principes actifs, DM, DMDIV, consommables etc).

Questions relatives à l'AAP Résilience – secteurs stratégiques :

2- J'apprends aujourd'hui, l'existence, d'une deuxième et d'une troisième vague le 26 janvier et le 31 mars du projet APP secteur stratégique « résilience ». Mes dernières infos concernées uniquement une deuxième vague le 1er juin 2021. Une recherche à l'instant sur google et le site de la BPI ne m'envoie que la deadline du 1er juin. Nous avons déposé un dossier le 10 novembre (première vague du 17 novembre) dont nous n'avons pas de nouvelle. En cas où nous ne serions pas retenues pourrions-nous postuler sur une prochaine vague ? Le cas échéant quand toutes les entreprises ayant participé à la première vague auront finalement un retour ?

Les notifications de refus des premières vagues de l'AAP Résilience ont été émises. Si aucune réponse n'a été apportée, soit le dossier est toujours en cours d'instruction, soit il est accepté et les notifications seront prochainement communiquées aux lauréats.

Questions relatives à l'AMI PIIEC :

3- Est-ce que le PIIEC est actif ou en discussion?

L'AMI PIIEC est actif depuis le 1^{er} mars 2021.

4- PIIEC est-il éligible pour un consortium national "lutte et préparation aux risques infectieux viraux"?

Une stratégie d'accélération dédiée aux maladies infectieuses émergentes et les risques nucléaires NRBC est en cours de préparation.

5- PIIEC: nombre maxi de partenaires?

Il est attendu un minimum de 2 partenaires sans nombre maximum.

6- PIIEC: quel est le % de subvention?

Lorsque toutes les conditions relatives au PIIEC sont respectées par un projet, il n'y a pas de limite théorique au taux de subvention, qui peut donc s'approcher des 100% pour certains projets. Néanmoins les projets doivent respecter certaines conditions qui contraignent la part du projet pouvant être couverte par des subventions :

- Seuls les coûts de R&D et de premiers déploiements industriels peuvent être couverts par des subventions ;
- La partie du projet couverte par les subventions doit avoir une NPV négative ;
- L'acteur doit être financièrement impliqué dans le projet.

Questions relatives à l'AMI Santé numérique :

- 7- La consultation publique sur le sujet "santé numérique", est-elle encore ouverte ? Comment y participer ?

La consultation santé numérique est ouverte jusqu'au 21 mars 2021. Un questionnaire est en ligne : <https://www.galileo.finances.gouv.fr/index.php/337329>

- 8- Quel est le budget minimum d'un projet AMI Santé Numérique ?

Le budget minimum des dépenses présentées pour un projet présenté à l'AMI Santé Numérique est de 2 millions d'euros pour un projet individuel et de 3 millions d'euros pour un projet collaboratif, sur un maximum de 3 ans

Questions relatives à l'AMI « biothérapies et bioproduction thérapies innovantes » :

- 9- Pour l'AMI biothérapie : il y a 2 dates de relève 17 mars et 12 avril, on est dans le système premier arrivé premier servi ?

Les dates de relève permettent de cadencer l'examen des projets présentés ce qui permet d'être équitable dans l'évaluation des différents projets (par exemple dans le cas où un porteur de projet attendrait la 2ème relève pour déposer un projet qui lui semble plus mature de son point de vue).

- 10- Une majorité des petites molécules ne sont pas accessibles par synthèse chimique (= fermentation). La petite molécule ne semble pas être dans votre définition "biothérapies"?

Effectivement, les projets de synthèse chimique ne sont pas attendus par la stratégie d'accélération « biothérapies et bioproduction thérapies innovantes ». Des projets de synthèse de molécules pourraient être considérés si extraites d'autres organismes vivants et dont la synthèse chimique est impossible. Présenter 1 page le projet au besoin et répondre à la consultation publique.

Questions générales :

- 11- Pouvons-nous avoir les dates pour les dépôts de dossiers ?

Cf. présentation de la DGE sur le site internet de la DIRECCTE Occitanie

- 12- Quel est l'objectif des consultations publiques ?

L'objectif est de recenser les projets d'envergure en cours sur le territoire national qui concourent aux priorités d'investissements (stratégies d'accélération) et aux enjeux de transition de notre économie.

- 13- Dans le cadre de l'AMI est-ce que les projets de prophylaxie sont éligibles ?

Si par prophylaxie, on entend bien préventif telle que la définition, à partir du moment où c'est une biothérapie, cela rentre dans AMI Biothérapies (notamment avec le Thème 1).

Si le produit est pour cibler la Covid principalement qu'il soit préventif (comme le sont les vaccins administrés en ce moment in fine) ou thérapeutique (type anticorps monoclonaux, mais un vaccin aussi peut-être thérapeutique), cela rentre sur AMI Capacity Building.

- 14- Au-delà des différentes aides, quid de marchés structurants d'achats par l'état de produits stratégiques permettant de donner une réelle visibilité sur la durée aux entreprises et de leur permettre d'investir ?

Cette mission relève des tutelles du ministère de la santé.

15- Il y a un vrai enjeu sur la préférence nationale dans les achats publics et particulièrement dans les achats hospitaliers et filière sante.

Oui, cet enjeu de préférence nationale est identifié par l'Etat.

16- Nous aurions besoin de soutien pour l'industrialisation d'un projet en faisabilité en ce moment. Mais nous souhaitons le fabriquer en France, comme tous nos autres produits. Qui peut nous aider dans cette phase d'industrialisation ?

Soit les entreprises s'inscrivent dans les dispositifs financiers relatifs à la santé présentés, soit elles peuvent candidater dans le cadre l'AAP Territoires opéré au niveau régional.